

INTERVENTION DE MICHAEL QUERNEZ
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU FINISTERE
PRESIDENT DE LA COMMISSION INSERTION ET ECONOMIE

Séance plénière du Conseil général du Finistère du 16 décembre 2013
DOB – Objectif stratégique III
« Agir pour un développement
au service des Hommes et des territoires »
(seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président,
Cher-es collègues,
Mesdames, Messieurs,

Le débat que nous engageons sur les orientations budgétaires 2014 s'inscrit dans un contexte économique et social particulièrement difficile.

L'agroalimentaire, premier pilier de notre économie, traverse en effet une crise très grave, dramatique pour des milliers de salariés et leur famille.

Le Finistère est ainsi fortement impacté par les défaillances de Boutet-Nicolas à Rosporden, Marine Harvest à Poullaouen, Gad à Lampaul-Guimiliau et à Saint Martin des Champs, Tilly Sabco et Doux à Guerlesquin et Châteaulin.

Nous en connaissons les causes : les variations constantes à la hausse sur les cours de l'alimentation animale, les taux de change, les concurrences déloyales et le dumping social au cœur de l'Europe, (félicitons-nous d'ailleurs des dernières avancées permises la semaine passée en la matière grâce à la ténacité de notre Gouvernement contre cette Europe des inégalités), mais aussi parfois des gestions défaillantes, des absences de modernisation des outils industriels, et le manque de solidarité entre les maillons d'une même filière.

Pour répondre à cette crise, le Premier ministre a proposé, le 16 octobre dernier, l'élaboration d'un Pacte d'avenir pour la Bretagne, à laquelle ont été associées les collectivités locales ainsi que l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de la Bretagne.

Il nous invite collectivement au changement en faisant appel à l'intelligence collective, à l'innovation et aux transitions économique et écologique.

Notre département dispose pour ce faire d'énormes atouts et de grandes potentialités : une diversité très large de filières économiques avec la réparation et la construction navale, la pêche, le nautisme, le tourisme, les biotechnologies vertes et bleues, les énergies marines renouvelables, les télécommunications...pour ne citer que celles-ci.

Ce Pacte d'avenir, auquel le Conseil général a activement contribué, a été rendu public le 4 décembre 2013 et repose sur 3 piliers : des mesures d'urgence en matière d'accompagnement des salariés victimes des plans sociaux et des territoires principalement fragilisés par des restructurations économiques, le Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne, des mesures de soutien à la compétitivité des entreprises et des territoires.

Pour ma part, je pense que nous devons tirer les leçons de la situation en présence que nous **devons plus que jamais porter une attention forte au volet social**, aux conditions nécessaires à un dialogue social de qualité qui permette tout simplement aux salariés de partager les orientations stratégiques de leur entreprise. Elles doivent être renouvelées en profondeur. Ce pacte

nous y invite. Je n'oublie pas que des entreprises ont pu être sauvées par le passé par la qualité de projets alternatifs initiés et portés par des partenaires sociaux.

Le Président de la Cocopaq que j'ai été gardera toujours en mémoire les longs mois de travail, de dialogue et de concertation qui ont permis de sauver l'entreprise Nestlé de Quimperlé qui était destinée à la fermeture par sa direction.

Un volet territorial ensuite : Les entreprises ne sont pas hors sols. Elles contribuent à la vitalité de nos territoires et ici en Finistère elles sont essentielles à la vitalité de nos communes majoritairement rurales et qui ne pourraient pas sans la richesse de l'agriculture et de l'agroalimentaire être des territoires où nous aimons et pouvons vivre.

Et au carrefour du social et du territorial il y a aujourd'hui des orientations qu'il nous faut engager sans délai. Je veux ici évoquer les démarches de GPEC territoriales.

Elles sont incontournables sauf à accepter que les restructurations industrielles parfois irrémédiables voire nécessaires, se traduisent par des déracinements de personnes et de familles condamnées à tout abandonner pour retrouver du travail ailleurs, ou ne pas en retrouver.

Ces démarches supposent que l'ensemble des acteurs du développement économique et social se parlent au quotidien. Que la sécurisation des emplois et des carrières ne reste pas un vain concept. Que la formation tout au long de la vie ne soit pas un droit inutilisé. Là encore félicitons nous des avancées relatives à la réforme de la formation professionnelle qui doit être la grande réforme attendue depuis des années par les partenaires sociaux avec la création à venir du Compte Personnel de Formation.

Aussi, je plaide à nouveau pour une approche territorialisée des dossiers déposés au Comité Interministériel de Restructuration Industrielle.

Car à défaut de solution économique et industrielle, ce sont bien les territoires et les collectivités concernées, la Région pour les formations, les Conseils généraux et les communes pour les aspects sociaux qui doivent amortir les chocs humains et psychologiques provoqués par ces destructions d'emplois et dont les PSE (Plan de sauvegarde de l'emploi) n'ont malheureusement que le nom.

Et je suis surtout convaincu qu'une approche territoriale et anticipatrice nous permettrait parfois d'éviter des restructurations destructrices d'emploi.

Aussi, je me félicite que le Pacte d'avenir prévoit la mise en place d'un dispositif de suivi des dynamiques économiques, auquel nous serons associés.

Ce pacte comporte un **Plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire.**

La crise que nous vivons est en effet à la fois une crise de l'amont et de l'aval.

Dans ce contexte, le Finistère entend rester une terre de production avec une agriculture diversifiée, innovante, dans le respect des différentes pratiques.

La réforme des aides à l'agriculture que nous avons opérée en 2008-2009 a justement visé à mieux accompagner les investissements liés à l'évolution des pratiques en permettant aux agriculteurs de limiter les charges liées au surenchérissement du prix des intrants.

Les difficultés que rencontrent les agriculteurs sont en effet liées au contexte du marché mondial et européen très concurrentiel.

De ce point de vue, l'annonce du doublement de l'enveloppe régionale du FEADER à 368 M€, le rééquilibrage des aides du premier pilier de la PAC en faveur de l'élevage et de l'emploi en aidant davantage de jeunes à s'installer, la majoration des aides pour les 52 premiers hectares, sont autant de nouveaux leviers qui permettront à l'agriculture finistérienne de se moderniser, d'innover et d'être plus performante dans les années à venir, et nous encourageant à poursuivre les évolutions de politiques publiques que nous menons.

Nous le savons l'enjeu pour l'agriculture de demain est de **favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs** dans le cadre d'une politique renforcée, rénovée, accessible à tous, dans le respect de la diversité des projets.

Le Conseil général a toujours été attentif à accompagner l'installation en agriculture.

Nous ne pouvons en effet nous résigner face à la baisse du nombre d'agriculteurs et d'exploitations agricoles. Il faut au contraire accompagner le renouvellement des générations, enjeu majeur pour le maintien d'une agriculture performante et durable, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée dans nos territoires.

Chaque année, le Conseil général aide à l'installation d'une centaine d'agriculteurs pour un montant global de 440 000 euros. Notre aide de 3000 euros aux projets d'installation diversifiée est parfois questionnée. Elle est utile.

Et je suis très heureux de voir aussi que notre politique de découverte des métiers de l'agriculture que nous avons initiée il y a quelques années permette à de très nombreux collégiens d'être plus attentifs à ce qu'est notre réalité économique et territoriale. Puisse cette dernière nourrir quelques vocations.

C'est pourquoi nous sommes particulièrement attentifs à l'élaboration en cours de la loi d'avenir pour l'agriculture, qui prévoit des mesures spécifiques pour promouvoir la diversité des systèmes de production, des mesures pour favoriser l'installation notamment hors cadre familial et pour les nouveaux agriculteurs de plus de 40 ans, et la transmission des exploitations dans le cadre du contrat de génération. Nous serons attentifs si nécessaire à faire évoluer nos politiques en conséquence.

Une crise de l'amont et de l'aval disais-je. Aussi, je me félicite que le débat sur la valeur ajoutée soit bien appréhendé par ce Pacte d'avenir, et que les choses soient dites aussi simplement qu'elles le sont.

Oui il est vital que certaines filières se restructurent.

Et il est vital que ces reconfigurations contribuent bien à ce que les producteurs et transformateurs de biens alimentaires en Bretagne, récupèrent bien de la valeur économique par un partage plus équilibré au sein de ces dernières et notamment avec la grande distribution.

Ces derniers jours, un des acteurs de la grande distribution s'est d'ailleurs exprimé à ce sujet en affirmant sa volonté de rester aux côtés des consommateurs en maintenant leur pouvoir d'achat.

Et d'affirmer dans le même moment que « le prix bas peut tuer l'emploi ». Je ne peux que souscrire à cette affirmation.

Oui le prix bas tue aujourd'hui les exploitants agricoles et ne peut que décourager les jeunes qui souhaitent faire ce si beau métier.

Ces restructurations de filières passent, nous le savons, par des investissements massifs de compétitivité industrielle, parfois des consolidations capitalistiques, et un soutien renforcé aux PME/TPE qui cherchent et innovent au quotidien. Ce Pacte décrit très clairement les fonds publics financiers mobilisables à cet effet. Ils sont massifs. Nos politiques peuvent accompagner ces derniers.

Et chacun l'aura compris les chefs d'entreprises ne consentiront ces investissements que s'ils ont la garantie de leur approvisionnement.

Le maintien d'un niveau de production suffisant est donc une condition sine qua non.

La baisse de production en Bretagne des productions animales doit donc être stoppée d'urgence.

Aussi, si je peux comprendre certaines appréhensions, je pense qu'au regard des efforts faits ces dernières années et des résultats obtenus de reconquête notamment de la qualité des eaux, le temps est venu, non pas de baisser la garde, mais de faciliter par des simplifications réglementaires, les démarches de maintien voire de développement de la production.

Ne confondons pas en effet le laisser faire à Le Fur et les mesures gouvernementales annoncées par le Premier ministre vendredi à Rennes pour le 1^{er} janvier. Le régime d'enregistrement gouvernemental n'a rien à voir avec la simple déclaration demandée par ce dernier et quelques ultra-libéraux qui décidément n'ont tiré aucune leçon du passé.

L'économie maritime du Finistère est aussi en pleine évolution. Elle est soumise comme d'autres secteurs économiques aux défis d'un marché qui s'est mondialisé, aux contraintes réglementaires internationales, communautaires ou nationales. Elle concerne plusieurs secteurs clefs qui contribuent à l'attractivité et au développement du Finistère.

Le secteur de la pêche, avec 11 500 emplois finistériens, occupe une place particulière que le Conseil général continuera de soutenir en 2014. Nous serons attentifs aux nouvelles dispositions de la future PCP et du FEAMP compte tenu des enjeux importants qui caractérisent la filière : installation des jeunes pêcheurs, renouvellement de la flotte, investissement à bord des navires de pêche, transmission des entreprises, formation. On ne peut d'ailleurs que regretter et dénoncer le choix du Gouvernement de ne pas avoir conforté par la création d'un BTS le lycée du Guilvinec.

Pour répondre aux défis de la modernisation des ports départementaux et de l'adaptation des outils portuaires aux besoins des professionnels de la pêche, de la réparation navale et de la plaisance, le Conseil général poursuivra son étude stratégique sur le devenir des places portuaires et maintiendra ses efforts d'investissements en direction des ports de pêche et de commerce du Finistère (Concarneau, Douarnenez, Brest) pour les rendre plus accessibles, plus attractifs, plus compétitifs.

Félicitons-nous de l'arrivée d'Iframer à Brest et de cette volonté réaffirmée que Brest devienne une des capitales mondiales du développement des énergies marines renouvelables.

Le Finistère occupe une place importante sur le marché des navires de plaisance, de l'équipement nautique, des loisirs nautiques et de la course au large. La filière nautique représente 3 850 emplois et 320 millions d'euros de chiffre d'affaires. La révision en cours du Livre bleu du nautisme 2015-2020 permettra de répondre aux enjeux actuels et futurs d'un secteur où l'innovation joue un rôle majeur. Par ailleurs, le Conseil général soutiendra plusieurs manifestations nautiques qui doivent se tenir en 2014 en Finistère ; la Transat AG2R de Concarneau, la figaro de Roscoff, les fêtes maritimes de Douarnenez, pour ne citer qu'elles.

La richesse du patrimoine maritime du Finistère contribue également au développement de la filière touristique, pan important de l'économie départementale, qui représente 14 000 emplois salariés, soit 5,2% de l'emploi salarié. L'adoption en janvier prochain du schéma départemental de développement touristique 2014-2018 nous permettra de travailler en particulier à la révision de notre politique d'aide en faveur des hébergements touristiques, pour qu'elle ait bien l'effet levier recherché et attendu par les professionnels. Cette révision de programme sera inscrite à l'ordre du jour de notre séance plénière de juin.

Nous le savons aussi, pour dépasser cette crise, nous devons donc faire **le pari massif de l'innovation**. J'ai évoqué les nécessaires innovations sociales et territoriales il y a quelques instants.

Permettez-moi maintenant d'évoquer les innovations qui doivent permettre à nos filières économiques de redevenir ou de rester compétitives face aux concurrences exacerbées dans une économie mondialisée.

C'est en effet l'une des clefs qui permettra de répondre aux difficultés rencontrées par nos filières historiques pour continuer à créer de la valeur ajoutée et donc des emplois.

L'innovation permet, en effet, aux entreprises de conquérir de nouveaux marchés, notamment à l'exportation, et d'élargir leurs gammes de produits.

Grâce à la robotique, il est possible d'automatiser les outils de production et ainsi de réduire la pénibilité du travail, les consommations d'eau, d'énergie.

Pour cela, le Conseil général continuera de soutenir de façon volontariste les projets qui favorisent le travail de recherche, d'innovation et de transferts de technologie, à savoir les universités, les technopoles, les centres d'innovations technologiques, les pôles de compétitivité VALORIAL, MER BRETAGNE, IMAGES ET RESEAUX et les entreprises qui s'y engagent.

Il nous faudra aussi relever collectivement le **défi de l'aménagement du territoire**.

La qualité des liaisons routières, ferroviaires, aériennes et du très haut débit est un enjeu essentiel pour l'accessibilité et l'attractivité du Finistère.

Si le Pacte d'avenir partage ces enjeux, il nous faudra continuer de nous mobiliser collectivement pour soutenir la modernisation de la ligne entre Rennes et Brest, d'une part, et entre Brest et Quimper, d'autre part, pour relier Paris à Brest et Quimper en 3 heures.

Notre priorité devra aussi porter sur la finalisation de la mise à 2X2 voies de la RN 164, axe structurant pour le Centre Ouest Bretagne. Notre responsabilité est engagée puisqu'il nous appartient d'animer et de coordonner la cellule foncière locale.

Ce n'est qu'en relevant l'ensemble de ces défis que nous pourrons relever **le défi de la cohésion sociale et de la solidarité**.

Nous le savons, la crise économique et financière rend en effet plus difficile encore l'accès à un emploi durable pour de nombreux Finistériens.

Si le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a baissé en octobre dernier, le taux de chômage en Finistère demeure beaucoup trop élevé avec 9,4% de la population active, soit 40 170 personnes.

Le nombre de bénéficiaires du RSA (28 000 personnes présentes dans le dispositif, soit + 6,9% par rapport à juillet 2012) a considérablement augmenté cette année.

Cette hausse résulte bien de la dégradation du contexte économique et de la précarisation du marché du travail.

Face à cette situation, une action forte et renouvelée est indispensable pour prévenir l'exclusion et favoriser le retour à l'emploi de tous ceux, jeunes ou non qui en sont privés.

En 2014, le Conseil général renforcera ainsi son action à leur égard en augmentant son budget dédié à l'insertion et en maintenant une offre d'insertion tournée vers le retour à l'emploi.

Cette situation inédite en Finistère rend d'autant plus nécessaire la mobilisation collective des pouvoirs publics, et le soutien du Conseil général en particulier, en faveur des personnes en situation de précarité.

L'expérimentation de la garantie jeunes pour 1 000 jeunes Finistériens sans emploi ni formation participe à l'effort entrepris par le Conseil général pour répondre à cet enjeu, les emplois d'avenir aussi.

En outre, l'année 2014 sera consacrée à la mise en œuvre des 4 pactes territoriaux pour l'insertion, fil conducteur de la politique d'insertion du Conseil général adaptée aux spécificités territoriales et aux besoins des publics concernés.

Les priorités du Conseil général pour 2014 porteront sur la nécessité de construire des parcours d'insertion vers l'emploi pour favoriser une reprise d'activité professionnelle, développer une nouvelle offre d'insertion en mobilisant les acteurs économiques et mobiliser une offre d'insertion sociale pour les publics les plus en difficulté.

Dans ce contexte, une attention accrue sera portée à la formation, à l'acquisition de nouvelles compétences, en lien avec les dispositifs de la Région, au rapprochement avec le monde économique au travers des clauses d'insertion dans nos marchés et nos aides, à la qualité du travail dans les entreprises de l'agroalimentaire avec l'Aract, à la prise en compte des questions de santé pour les personnes en insertion, en lien avec l'ARS.

En 2014, nous porterons également l'ambition de soutenir et de renforcer le développement des structures de l'économie sociale et solidaire pour mieux prendre en compte ce secteur économique et innovant qui concilie développement économique, innovation sociale et partage des richesses, au bénéfice de l'intérêt général, comme le prévoit la future loi de l'ESS qui sera adoptée dans le courant de l'année.

Il sera question de tout cela au forum de l'insertion qui aura lieu le 19 décembre prochain au Quartz à Brest et auquel je vous invite à venir nombreux.

Vous le voyez, Monsieur le Président, Chers collègues, malgré les difficultés auxquelles nous devons faire face, nous souhaitons rester à la fois précurseur et attractif dans le développement économique, et promouvoir un aménagement territorial équilibré, durable et solidaire pour tous, en lien avec l'Etat et la Région, au travers du Pacte d'avenir et du CPER, mais aussi en construisant l'Europe des citoyens et du quotidien au travers des contractualisations du FEDER, FEADER, FEAMP, FSE.

Je vous remercie de votre attention.